La révolution des avocats 2.0

JUSTICE Il est désormais possible de mandater un avocat comme on commande une course Uber. Dernier bastion de résistance, le secteur juridique est en train d'entamer sa mue numérique. Mais les tenants du tout papier résistent encore

ADRIÀ BUDRY CARBÓ, DEJAN NIKOLIC, ET SÉBASTIEN RUCHE
@AdriaBudry, @DejNikolic, @sebruche



(JULIEN PACAUD)

Une salle d'audience virtuelle, permettant de régler une affaire en moyenne vingt fois plus vite et pour dix fois moins cher. Voilà ce que promet eJust, jeune pousse genevoise lancée en mai dernier à Paris et qui – partant de son succès dans l'Hexagone – prépare une offensive sur le marché suisse dès 2017. Le dispositif imaginé par l'avocat genevois Amiel Feldman, 37 ans, numérise les requêtes (acheminement automatique des arguments et autres preuves), mettant directement en relation les parties au conflit. Ses algorithmes sélectionnent en temps réel, via un «pool» de spécialistes, l'arbitre idoine.

Foyer de résistance au numérique

A l'ère de l'intermédiation, la justice était l'un des derniers foyers de résistance au numérique. Mais, dans le secteur, les mentalités changent peu à peu. Fondée en juin, l'association Swiss Legaltech s'est donné pour mission de fédérer l'écosystème naissant des technologies liées au monde juridique. L'inauguration de son antenne romande a réuni jeudi une soixantaine de personnes dans les locaux genevois de la très sérieuse étude d'avocats Schellenberg Wittmer.

«Cela a mis vingt ans de plus que pour l'industrie du voyage ou les médias, mais la justice est enfin en train d'effectuer sa grande transformation numérique», se réjouit Antoine Verdon, juriste de formation et cofondateur de Swiss Legaltech. S'il admet encore un certain «scepticisme» dans la profession, celui qui est également un serial-entrepreneur prédit un développement rapide des technologies juridiques avec des services toujours plus uniformisés et automatisés. A l'image de l'e-banking: «Il y a vingt ans, personne n'aurait pensé que les clients pourraient un jour faire leurs paiements tout seuls. Pressé par de nouveaux acteurs, le secteur juridique a aujourd'hui tout intérêt à s'adapter.»

Marchandisation des avocats

Dans le domaine, les disrupteurs s'appellent Skuani ou Divorce.ch. La première plateforme permet aux clients de demander des devis directement à des experts juridiques et fiscaux, répertoriés en fonction de leurs prestations. Le second site propose carrément aux internautes de se passer d'avocat en offrant une séparation «en quelques clics» pour 460 francs. Comptez 100 francs de plus pour le divorce. Autre exemple: les plateformes qui automatisent les dépôts de plainte ou les demandes d'indemnité. En Grande-Bretagne, l'avocat-robot du site DoNotPay.co.uk a été sollicité 250000 fois pour contester des amendes d'ordre. Il revendique 160000 victoires.

Face à ces sites ultra-spécialisés, les avocats se mettent également à proposer leurs services sur le Net. Aux Etats-Unis, UpCounsel fonctionne déjà comme un Uber des avocats, promettant aux internautes d'économiser 60% par rapport à une étude d'avocats traditionnelle. En France, Kang mêle sur un même site astrologues, graphistes, coaches ou avocats répertoriés en fonction de leur spécialité judiciaire. Et la plateforme Wengo les classe même en fonction des notes et des commentaires écrits par leurs anciens clients. Des sites qui ont suscité une levée de boucliers de la part des associations professionnelles.

> «La justice est enfin en train d'effectuer sa transformation numérique»
> ANTOINE VERDON, COFONDATEUR DE SWISS LEGALTECH

Coworking pour avocats

Conséquence de la vague numérique: les avocats changent peu à peu leur façon de travailler. A Genève, des espaces de coworking spécialement dédiés aux avocats verront le jour. Douglas Hornung, l'avocat genevois derrière Divorce.ch, transforme ses bureaux en plateforme sur laquelle des confrères pourront venir travailler à la demande, en louant un espace à l'heure. Les boiseries et la documentation juridique sont là, dans les huit bureaux aménagés pour une personne ou en lieu de coworking, avec accès par badge. La différence avec un business center, comme il en existe dans toutes les grandes villes? «Lawffice ne sera accessible qu'aux avocats, ce qui permet de préserver le secret professionnel, explique Douglas Hornung. Les utilisateurs pourront avoir leur domiciliation professionnelle dans l'étude, ce qui peut intéresser ceux qui se lancent dans le métier sans pouvoir financer une étude eux-mêmes, par exemple.»

Prochaine étape pour Lawffice: favoriser l'accès direct des clients à un avocat. Grâce à une application qui donnera accès à l'agenda, à un praticien ou à une liste de spécialistes, avec la possibilité d'envoyer des documents scannés en toute confidentialité. Une tarification «à la EasyJet» est aussi envisagée: les rendez-vous urgents pourront se révéler plus coûteux que ceux pris bien en amont.

Baisse des coûts de la justice

Pour les enthousiastes des «Legal Techs», la justice 2.0 sera plus rapide et plus démocratique. «En matière de litiges commerciaux, plus de 95% des demandes susceptibles d'être portées en justice ne le sont pas, faute d'offre correspondante», résume Amiel Feldman, de eJust, qui emploie 30 collaborateurs et a déjà levé l'équivalent de 12 millions d'euros pour accompagner son essor. Son portefeuille compte une dizaine de grandes multinationales cotées, dont Suez Environnement, numéro deux mondial dans la gestion de l'eau et des déchets.

Pour Louis Burrus, associé chez Schellenberg Wittmer, qui a coorganisé la conférence de Swiss Legaltech, les nouveaux venus sur le marché juridique «ont identifié des procédures améliorables qui étaient traditionnellement d'importants facteurs de coût pour nos clients. Les avocats doivent s'y intéresser. Sinon, c'est le marché qui le fera pour nous.»

SUR LEWEB

Blogs
Retrouvez sur notre site les analyses pointues de nos deux avocats blogueurs, fins connaisseurs des nouvelles technologies: Juliette Ancelle et son blog «Legally yours»; Nicolas Capt et son «In media res».

https://blogs.letemps.ch

Des légions d'avocats-robots?

TECHNOLOGIE Le nombre de plateformes dédiées aux conseils juridiques standardisés ne cesse de croître. Mais leurs capacités les cantonnent pour l'heure à des tâches relativement simples

«La première chose que nous ferons, c'est de tuer tous les avocats», écrivait Shakespeare. Cette menace, proférée par Dick le boucher dans la pièce *Henry VI* (seconde partie, écrite à la fin du XVIe siècle), est-elle passée de la fiction à la réalité des algorithmes? C'est en tous les cas ce que promettent – symboliquement – des sociétés ou produits comme LegalZoom, Rocketlawyer, Captain Contract, Legal Start, Legal by Lex Machina, CaseText, DoNotPay, Peter, LiZa (projet en cours) et autre Demanderjustice.com. Aujourd'hui, les plateformes électroniques génératrices de conseils juridiques standardisés, s'affranchissant toujours plus de l'intervention humaine, pullulent au point d'entrer en concurrence frontale avec les cabinets.

Parmi ces initiatives potentiellement disruptives pour les milieux légaux: Ross, un «barreaubot» (contraction de barreau et de robot), dernier-né des laboratoires d'IBM. Soit le premier «avocat artificiellement intelligent au monde», assure son coinventeur, Andrew Arrunda.

Ce tout nouvel outil s'inscrit dans la filiation de Watson, le système cognitif capable de parcourir 200 millions de pages en trois secondes et qui s'est rendu célèbre en 2011 en battant un être humain au jeu télévisé *Jeopardy!*, indiquait en ce début de semaine *Le Monde*. Une demi-douzaine de cabinets ont à ce jour recours à cet ordinateur analytique de dernière génération. Dont le géant américain BakerHostetler, une écurie légale employant 900 avocats. Ou encore l'antenne parisienne de Latham & Watkins, qui teste en ce moment cette technologie destinée à effectuer le travail ingrat et répétitif – généralement dévolu à des stagiaires – qui consiste à analyser des milliers de dossiers portant sur les faillites d'entreprise.

La mécanique a ses limites

«Tous les actes juridiques ne sont pas automatisables», nuance Amiel Feldman, fondateur d'eJust, un concept qualifié de première mondiale dans le domaine de l'arbitrage. D'après l'avocat genevois, qui a développé son outil via SQLI Suisse, entre 80 et 90% des tâches juridiques sont standardisables, selon des modèles d'écriture numérisés.

Toujours selon Amiel Feldman, la robotisation en cours n'en est qu'à ses balbutiements. «Nous sommes très loin d'une intelligence artificielle forte. Les modèles existants ne fonctionnent que pour des tâches assez simples, comme les recouvrements, la recherche, la classification et les réponses uniformisées», estime le spécialiste de 37 ans.

Le chiffre d'affaires des avocats est essentiellement basé sur le conseil. «Et, comme chacun le sait, le droit est le royaume de l'appréciation propre à chacun, prévient Amiel Feldman. L'analyse juridique n'est pas réplicable, encore moins remplaçable», affirme-t-il. Traduction: les robots ne devraient pas remplacer les avocats, mais les aider à affiner leurs conseils. «Le temps gagné avec le numérique fera qu'il y aura plus d'affaires et donc plus d'avocats», conclut Amiel Feldman. D. N.

La justice, royaume de papier

PROCÉDURES Par tradition, les parties prenantes préfèrent encore se référer au papier – ce qui explique les arrivées massives de valises remplies de classeurs dans les Palais de justice. Pourtant, un mouvement se fait jour, en Suisse y compris, pour entreprendre un virage résolu vers la numérisation de la justice

Trois grandes valises contenant 15 classeurs de documents relatifs à un important contentieux. Devant les Palais de justice, il n'y a guère que les profanes pour s'étonner des cargaisons des coursiers des études d'avocats. «En dépit de certaines initiatives, la Suisse accuse encore un important retard en matière de numérisation de la justice», souligne Louis Burrus, associé chez Schellenberg Wittmer. L'immense majorité des parties prenantes continue à se référer au papier, ce qui implique – selon l'importance des affaires – de transporter des palettes entières de classeurs fédéraux entre Lausanne et Berne, notamment. Un processus lent et coûteux.

Lenteurs administratives et souveraineté cantonale

René Rall, secrétaire général de la Fédération suisse des avocats, s'est fendu d'un pamphlet en faveur d'une justice numérique dans la *Revue de l'avocat*. Alors que l'Allemagne prévoit de gérer électroniquement toutes les procédures judiciaires, la Suisse bute contre la souveraineté cantonale et les lenteurs administratives. «Dans un pays où 90% des ménages ont accès à Internet, les compétences numériques des citoyens et donc leurs attentes à pouvoir communiquer avec les autorités de manière électronique vont aller en s'accroissant», explique René Rall, tout en plaidant pour l'édiction d'une norme contraignante pour les tribunaux.

25 recours au Tribunal fédéral sur 7702

Mais les avocats eux-mêmes semblent peu emballés par la justice numérique. Il est possible de recourir électroniquement auprès du Tribunal fédéral depuis 2007, mais la procédure n'a guère été utilisée: seuls 25 recours sur 7702 en 2014. Selon Nicolas Capt, avocat spécialiste en droit des technologies, la profession reste «très attachée au papier. La possibilité de garder une trace matérielle a quelque chose de sécurisant. Mais les réticences vont s'estomper peu à peu avec la modernisation de la magistrature.»

Pour Antoine Verdon, cofondateur de Swiss Legaltech, la technologie de la *blockchain* (popularisée par le succès du Bitcoin), avec son système d'identifiant unique, permet déjà de vérifier l'authenticité des documents et de les tracer. «Il ne s'agit plus de prototypes mais de véritables outils professionnels.» De quoi renforcer la confiance dans la justice numérique? ABC